

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du SAMEDI 9 Juin 1792.

ESPAGNE.

Extrait d'une lettre de Madrid, du 20 mai.

M. (le comte) de Beon, ci-devant exempt des gardes-du-corps, est arrivé en courrier de Coblenz, chargé d'une commission des princes émigrés, pour cette cour. Il est descendu chez M. (le duc) d'Havré, qui l'a présenté à leurs majestés, & l'a conduit chez M. le comte d'Aranda. On assure qu'il a vu plusieurs fois ce ministre, qu'il en a été écouté, mais qu'il n'a pu remplir l'objet de sa mission. Il paroît que la droiture & le bon sens espagnols ne peuvent approuver les François qui appellent des troupes étrangères dans leur patrie, & sur-tout celles d'une puissance qui n'agit probablement que par l'impulsion des plus grands ennemis de la France & de l'Espagne. Le prétexte de zèle pour la religion, & d'attachement à la royauté, dont l'hypocrisie & l'intérêt se couvrent, n'empêche pas de voir l'infamie & la lâcheté d'une pareille conduite. M. (le comte) de Beon retournera bientôt vers ses commettans, & ramènera avec lui M. (le comte) de Gand & M. (le prince) de Lestanaï, gendre de M. de la Vauguyon. Ce sont deux de ces héros, qui se disent obligés par l'honneur à porter le feu dans leur patrie qu'ils ont lâchement abandonnée.

Les expéditions désastreuses de Tournay & de Mons, que d'abord on n'a pas voulu croire, ont produit ici le plus mauvais effet. On convient que ces malheurs sont dus principalement à la trahison de quelques lâches qui ne sont restés dans l'armée que pour servir l'aristocratie. Mais ces revers & leurs suites déplorables prouvent en même-temps que les plans proposés par le ministère étoient absurdes, & que l'indiscipline & l'insubordination sont portées à leur comble. On n'ose presque plus espérer que la France puisse résister à tant d'ennemis ligués contre elle. Il est à craindre que les dispositions de la cour de Madrid ne changent de nouveau, si quelque succès, ou du moins des mesures sages & vigoureuses, ne prouvent bientôt que le ministère françois, & ceux qui dirigent l'assemblée nationale, n'ont pas commis une haute imprudence en déclarant la guerre.

Milord Stelen, qui depuis si long-tems a eu la permission d'aller passer quelques mois en Angleterre, ne parle plus de voyage. Il a eu dernièrement une longue conférence avec M. d'Aranda, relativement aux démêlés survenus entre la cour de France & celle de Turin. On présume que l'Angleterre, qui a toujours embrassé avec chaleur les intérêts du roi de Sardaigne, parce qu'elle veut avoir en Italie un allié qui puisse, dans l'occasion, faire une diversion utile, a proposé sa médiation pour prévenir une rupture, si la cour de Paris engage de son côté celle de Madrid à intervenir comme médiatrice; il est probable que cette négociation aura un prompt succès.

De plus grands intérêts occuperont bientôt les Anglois, s'il est vrai que les Russes se préparent à envahir de nouveau la Pologne & à y rétablir l'anarchie. L'anéantissement de cette puissance, qui devoit former bientôt une barrière redoutable

contre la Russie, ne convient peut-être à aucune puissance de l'Europe. Il est à craindre que les illuminés de Berlin n'aient mieux tenu de l'impératrice ce qu'ils pourroient obtenir des Polonois, & que, pour de petits avantages, la cession de Dantzick & de Thorn, ils exposent l'existence même de la Prusse. Un homme de cette cour, connu par ses talens politiques, a dit ces mots, qu'on a trouvés pleins de sens: «Voici le moment où l'on jugera si Pitt est un homme de génie, ou s'il n'est qu'un homme ordinaire» élevé à une bonne école, & qui fait son métier.

RUSSIE.

De Pétersbourg, le 11 mai.

Le grand général Branicki est parti cette nuit pour la confédération. Le comte Potocky en sera le maréchal. M. Buch, ministre de Russie à Munich, va s'y rendre en qualité de commissaire, & le prince Repnin partira incessamment pour Constantinople à la place de M. Samoilow.

Le traité avec la Suède & les avances pécuniaires faites à Gustave III, donnent lieu de penser que le Nord sera tranquille. Cependant on fait filer des troupes en Finlande, & le prince Nassau va se rendre à Rochersholm, avec sa flotte, sous le prétexte d'achever les travaux de ce nouveau port, & peut être dans le dessein de soutenir le parti de la Russie, s'il éclatoit des troubles de nature à invoquer l'intervention armée de cette puissance.

Il paroît que si Catherine II se joint à l'alliance de l'Autriche & de la Prusse, ce ne sera que pour mieux enchaîner le neveu du grand Frédéric, pour l'empêcher de se mêler des affaires de la Pologne, & pour acquérir le droit de jouer, dans la médiation pour la paix, le rôle brillant que la France & la Suède ont rempli dans les négociations qui ont précédé le traité de Westphalie.

Les cours de Vienne & de Berlin vont faire tous leurs efforts pour que la Russie remplisse les espérances qu'elle leur a données.

HONGRIE.

De Verchetz dans le Bannat, le 2 mai.

On établit ici des magasins & dans tout le Bannat: la sortie des grains & fourrages du côté de la Turquie est absolument défendue, & les trois comitats du Bannat doivent livrer chacun 9000 cordes de bois. Les colonels Michailowicz, Braanowitzky & Jellentisch mettent toute la diligence & l'activité possibles à la levée de leurs corps francs; & la recrue se fait par-tout avec la plus grande sévérité. Tout le monde, dans ce pays; nous prophétise une nouvelle guerre avec la Turquie, & elle ne paroît pas sans vraisemblance, vu les querelles qui s'élevèrent dans la Valachie, qui sont d'une nature très-sérieuse.

ALLEMAGNE.

De Liege le 3 juin.

La maladie de M. l'évêque de Liege a pris depuis trois jours un caractère tellement sérieux & alarmant, que l'on

à cru devoir lui porter le viatique dans la nuit du vendredi au samedi. Hier, toute la journée, les symptômes n'ont pas diminué; & le chapitre s'est enfin décidé à annoncer le soir des prières publiques pour lui. L'humeur gouteuse fixée à l'estomac laisse peu d'espoir. On a employé les remèdes les plus violens pour la déterminer vers les extrémités, & s'ils n'ont pas produit d'effet cette nuit, l'évêque est absolument condamné.

Sa fin prochaine ne paroît pas devoir exciter beaucoup de regrets, & c'est pour les princes une nouvelle preuve de la nécessité où ils sont de se faire aimer. La joie du peuple à la mort d'un prince, est la censure la plus amère de son gouvernement. Déjà les intrigues se nouent pour la nomination de son successeur.

F R A N C E.

A R M É E D U N O R D.

De Maubeuge, le 4 juin.

Le général Alexandre Lameth est arrivé ici ce matin; il vient prendre le commandement des troupes à cheval qui doivent assurer le mouvement que le corps du lieutenant-général la Noue doit faire, dit-on, sous peu de jours, sur Valenciennes. Il paroît que les troupes de l'armée du Nord qui garnissent cette ville & le camp retranché, seront relevées par d'autres de l'armée du centre.

D É P A R T E M E N T D E S A R D E N N E S.

Extrait d'une lettre de Sedan, du 1^{er} juin.

Vous donnez, messieurs, dans votre n^o. 141, l'extrait d'une lettre datée de Sedan, le 16 mai. Comme cet extrait ne présente peut-être pas exactement ce que l'auteur a voulu dire sur la force & les moyens de défense de cette ville, j'ai cru devoir vous prier de rendre publiques les observations suivantes :

Depuis un an on a réparé les parties défectueuses de différens ouvrages de fortifications de notre ville, toute l'enceinte des chemins couverts est palissadée. Il reste encore des parties de murailles qui paroissent en mauvais ordre, elles ne sont pas moins en état de la meilleure défense, parce que tous les ouvrages sont taillés dans le roc, & que les murs qui paroissent délabrés ne sont que des revêtemens pour la régularité des faces & des flancs des ouvrages, & n'ajoutent, pour ainsi dire, pas à leur solidité. De tel côté qu'elle soit attaquée, elle peut résister aux efforts des assaillans, par les ouvrages des parties occidentale & septentrionale, & ceux des parties orientale & méridionale acquièrent un nouveau degré de force par l'inondation, qui ne peut être faite au point de couvrir d'eau la prairie, mais qui seroit toujours suffisante pour empêcher aucune tranchée ou établissement d'artillerie. Cette ville, à l'extrême frontière, est un point important & très-intéressant par ses établissemens militaires & par ses manufactures. Elle est dans une enceinte fort étroite : tous ses bâtimens précieux sont ramassés. Il étoit important de les mettre à couvert, & d'empêcher d'établir des batteries de bombes qui auroient foudroyé & incendié les maisons, & forcé à une capitulation, quoique les ouvrages permettoient encore une défense. Il falloit donc défendre plutôt les approches de la ville que la ville même. En conséquence, on a formé un camp retranché & des redoutes sur toutes les hauteurs de la patrie du nord & nord-est. Il ne faut que visiter ses retranchemens & ses redoutes pour être convaincu de l'heureux effet qu'on en attendoit. Sans dégarner nos remparts, ces redoutes seront pourvues de canons dont les batteries seront masquées, & ne pourront être démontées. Ce camp va être occupé par les troupes qui étoient

cantonnées, par une partie de la garnison, & par d'autres régimens dont l'arrivée est déjà annoncée. Il ne reste, dit l'auteur de la lettre que 3 à 4000 fusils du modèle de 1777 dans l'arsenal. Cela est vrai; mais toutes les troupes sont armées, & ces fusils sont un remplacement de précaution. D'ailleurs, dans un besoin, qu'importe qu'un fusil soit du modèle de 1777 ou de toute autre année, pourvu qu'il soit bon. Loin donc d'être inquiets sur notre position, nous vivons avec toute la sécurité que permettent les circonstances : nous sommes déterminés à une résistance vigoureuse, réfléchie & combinée avec prudence. Nous avons vu partir avec peine M. Louis de Noailles, qui a commandé ici trop peu de tems : il s'étoit fait connoître avantageusement depuis qu'il étoit en garnison, comme colonel du premier régiment des chasseurs à cheval, jusqu'au moment qu'il a été nommé pour l'armée du Nord. M. de Wittgenstein a aussi excité nos regrets : ces généraux méritoient toute la confiance qu'ils nous avoient inspirée. Ils sont remplacés par M. de Chazot, dont l'expérience & les talens militaires nous rassurent. Tous les citoyens armés par la loi pour la défense de la patrie s'y consacreront, sous ses ordres, avec toute l'ardeur du courage & la soumission qu'exige la discipline militaire, quand on veut espérer des succès.

De Paris, le 9 juin.

Le bruit général étoit hier au soir que M. Dumouriez, ministre des affaires étrangères, alloit partir pour se rendre à l'armée du Nord, y presser le maréchal Luckner de tenter une nouvelle attaque sur Mons. Ce ministre, à ce qu'on ajoute, se propose de visiter ensuite les autres postes des frontières, c'est-à-dire, qu'il fera à-peu-près la même tournée que M. de Narbonne; mais ce dernier dirigeoit le ministère de la guerre; & M. Dumouriez empicteroit sur le département de M. Servan, s'il se mêloit d'affaires militaires.

Les malveillans qui n'ont pu réussir à faire perdre à M. le maréchal de Rochambeau l'estime & la confiance de son armée & celle des vrais patriotes, le poursuivent jusques dans ses foyers, & auprès des gens simples & bons des campagnes où sont situées ses propriétés. Pour prévenir leurs odieuses machinations, ce général vient d'écrire cette lettre à MM. les corps administratifs du département de Loire & du Cher.

Paris, le 5 juin 1792.

Mes voisins & concitoyens,

« Est-il possible que ce soit auprès de vous que la calomnie ait aiguîsé ses traits les plus envenimés, en s'efforçant de noircir les motifs d'une retraite que les raisons les plus impérieuses d'un corps usé & détruit par cinquante ans d'activité continuelle, rendroient indispensables ?

» Les erreurs de l'armée du Nord à mon égard n'ont pas duré plus de 24 heures. Les marques du plus vif intérêt, de la confiance la plus entière, & du repentir des égaremens dans lesquels des scélérats l'avoient jetée, ont bientôt succédé au désordre momentané qui n'étoit que le résultat de perfides suggestions. Il n'y a pas de démarches que les différens corps de troupes de ligne & gardes nationales, que les corps administratifs des départemens qui composent cette frontière n'aient faites pour m'y retenir. L'assemblée nationale a confirmé toutes ces marques honorables de regrets, par les témoignages réitérés de confiance qu'elle a bien voulu y joindre. Croyez-vous, mes chers citoyens, qu'il eût été possible à mon cœur de résister à toutes ces instances, si ma santé n'eût permis de me rendre à un vœu si fortement prononcé? Mais parti d'ici à peine guéri d'une hydropisie, je n'ai cessé, pendant tout le tems que j'ai été à l'armée, de continuer des

remède
je suis
est obli
impossib
ment d'a
ter un
j'ai touj
huit jou
quelle p
avec mo
croire s
n'a jam
franche
quée pa
jamais n
pable en
tions da
ses défer
Pour
recevrai
qui vou
l'excès d
de les m
triotte, q

Dès le
qui desiro
principes,
pas crain
l'expérience
parti déjà
ployer, p
moyens le
du roi a p
a eu l'app
eraint une
d'un bill,
prévenir c
camp qui v
concertées
des deux c
d'armée à
au mois de
que les m
grande ma
heurs villes
nés par la
feint de cr
chefs de l
faire procé
La retrai
du chancel
verne aujou
a été quest
bres des de
prendre au
la plus fair
lité, & co
dans la ligu
teuse, & q
françaises
décidé pour
il n'est pas
tant que le
ou par tout
n'espérer p
merce & la

Aux Auto

Tant qu'
quel chaque
par ses obse

remèdes pour me garantir d'une hydropysie de poitrine dont je suis de nouveau menacé. Quand sur 24 heures un général est obligé d'en donner 17 à ses infirmités, il lui est aussi impossible de se charger de la responsabilité d'un commandement d'armée qu'à un soldat privé de trois membres, de porter un fusil. Voilà ma position depuis mon retour à Paris; j'ai toujours languï, & je vous écris de mon lit, où depuis huit jours je suis arrêté par une fièvre continue. J'ignore quelle peut être ma destinée; mais je veux au moins emporter avec moi la consolation de penser qu'aucun de vous n'a pu croire sérieusement qu'un homme dont le caractère militaire n'a jamais cessé d'être accompagné de la loyauté la plus franche, sans peur & sans reproches, dont la vie a été marquée par quelques succès dans les deux hémisphères, qui n'a jamais manqué à sa parole d'honneur, & qui est plus incapable encore de violer son serment, ait pu cesser ses fonctions dans le moment où la patrie a le plus grand besoin de ses défenseurs.

Pour assurer cette vérité aux yeux des plus incrédules, je recevrai volontiers chez moi tous ceux de mes concitoyens qui voudront y venir, lorsque je ne serai point accablé par l'excès de la fièvre; & ce sera une douce satisfaction pour moi de les mettre à portée de rendre justice à leur vieux compatriote, qui les verra avec le plus grand plaisir.

(Signé) le maréchal Rochambeau.

Coup-d'œil sur l'Angleterre.

Dès le commencement de la révolution française, tous les Anglois qui desiroient une réforme dans leur constitution ont paru adopter ses principes, & ont cherché à les répandre. D'abord le gouvernement n'a pas craint que les opinions nouvelles fissent de grands progrès; mais l'expérience lui ayant appris que le vœu pour une réforme est celui d'un parti déjà considérable, & qui grossit tous les jours, il a résolu d'employer, pour arrêter la propagation des principes réformateurs, tous les moyens légaux & politiques qui sont en sa puissance. La proclamation du roi a pour objet de préparer les esprits aux mesures de rigueur; elle a eu l'approbation des deux chambres du parlement, dont la majorité craint une réforme dans le ministère, & elle sera probablement suivie d'un bill, par lequel on donnera au roi des moyens extraordinaires pour prévenir ce qu'on appelle les complots des novateurs & des factieux. Le camp qui va se former à cinq lieues de Londres, est une de ces mesures concertées entre le gouvernement & plusieurs membres les plus distingués des deux chambres. Le roi a donné le commandement de ce petit corps d'armée à son fils, le duc d'York, & le passera lui-même en revue au mois de juillet. Quoiqu'en disent plusieurs démagogues, il est certain que les mesures prises par le gouvernement sont approuvées par la grande majorité des Anglois. Les mouvemens qui ont eu lieu dans plusieurs villes parmi la classe la plus pauvre du peuple, ont été occasionnés par la cherté des denrées de première nécessité. Le ministère croit ou seint de croire que cette cause n'est qu'un prétexte dont se servent les chefs de l'opposition pour agiter le peuple; & il s'en autorisera pour faire précéder contre les perturbateurs avec une rigueur extraordinaire.

La retraite du lord chancelier est une preuve évidente que le crédit du chancelier de l'échiquier ne fait que s'accroître, & que M. Pitt gouverne aujourd'hui l'Angleterre sans trouver d'opposition. Sans doute qu'il a été question dans les fréquens conseils où étoient appelés des membres des deux chambres, de la part qu'il convenoit à cette puissance de prendre aux mouvemens qui vont agiter l'Europe. L'opinion de la partie la plus saine des Anglois, est qu'ils doivent garder une parfaite neutralité, & continuer à rétablir leurs finances. Ils pensent qu'en entrant dans la ligue des puissances, ils seroient entraînés dans une guerre coûteuse, & qu'ils n'obtiendroient peut-être pas l'indépendance des colonies françaises qu'on leur a fait espérer, aussi le conseil de Saint-James s'est-il décidé pour la neutralité. S'il avoit pu séparer l'Espagne de la France, il n'eût pas douté qu'il auroit accédé au concert des puissances. Mais tant que le cabinet de Madrid sera dirigé par M. le comte d'Aranda, ou par tout autre homme qui voudra le bien de sa patrie, l'Angleterre n'espérera pas lui faire adopter un système qui, en détruisant le commerce & la marine de France, entraineroit bientôt la ruine de l'Espagne.

Aux Auteurs de la Gazette Universelle, sur le camp de 20 mille hommes près de Paris.

Tant qu'un décret n'est pas sanctionné, ce n'est qu'un projet de loi auquel chaque citoyen peut, en quelque sorte, opposer son veto individuel par ses observations.

L'armée de vingt mille hommes à laquelle on assigne un camp aux environs de Paris, ne peut-elle pas compromettre la liberté du corps législatif ou celle du pouvoir exécutif? Sous ce point de vue la présence est inconstitutionnelle. Craint-on que la garde parisienne ne puisse suffire à contenir les ennemis intérieurs? C'est insulter à son courage. J'ai, il est vrai, proposé de lever une nouvelle armée, de l'exercer particulièrement à disputer le terrain à la cavalerie, à faire une guerre de postes; mais je voulois qu'elle servit à repousser l'ennemi qui franchiroit nos barrières, qu'elle devint un point de ralliement pour tous les citoyens animés du désir de combattre pour la cause commune. Je ne serois sur-tout bien gardé d'exposer cette armée, encore indisciplinée, à tous les dangers qu'elle courra près d'une grande ville, devenue le centre des intrigues & le réceptacle de tous les vices.

Je n'adopte pas aisément les idées sinistres qu'on affecte de répandre; nous avons assez de nos maux réels sans les exagérer: il n'y a pas autant de perversité qu'on en redoute: ceux qui projettent de noirs complots n'ont pas l'assurance du succès: la troupe qui est à leurs ordres est bruyante, séditieuse; mais elle est aussi lâche que vile; elle sera dissipée lorsqu'on le voudra avec énergie, & il est bien tems de le vouloir: oui, il est tems que cette majorité de la nation qui a horreur du crime, qui déteste l'injustice, cesse de s'isoler, de gémir en silence. Qu'elle sorte de sa honteuse inaction, fortifie les bons citoyens, déclare à son représentant qu'elle ne peut plus souffrir les atteintes portées à la loi de l'empire; qu'elle le conjure de recréer constitutionnellement cette garde qui fait l'honneur & la sûreté du trône, afin de prouver à toute l'Europe qu'en se renfermant dans les limites de la loi, il jouit de l'indépendance & de la sécurité sans lesquelles il n'y a plus que tyrannie d'un côté & servitude de l'autre. Quant à moi, je le déclare, je n'aurois jamais juré d'obéir à une constitution qui n'auroit pas présenté deux pouvoirs qui se balancent, & à l'un desquels le vœu bien réfléchi, sicut constans de la nation, donne seul de l'ascendant sur l'autre. J'ai toujours abhorré l'oppression, & je ne me réconcilierai jamais avec elle, sous quelle forme qu'elle se présente & de quelque nom qu'on la décore.

(Signé) D. LACROIX, professeur de droit public au Lycée.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Tardiveau).

Du jeudi 7 juin. Séance du soir.

Lecture faite d'un projet de décret sur les impositions que doivent supporter les maisons & châteaux de camps, l'Assemblée a reçu à la barre plusieurs pétitionnaires. Un officier supérieur américain, partant pour l'armée du Nord, est venu faire hommage au corps législatif de son dévouement & de son zèle pour la défense de la patrie & de la liberté.

Le directeur du département de l'Ain réclame contre le décret qui annule l'arrêté qu'il a pris pour prohiber l'exportation des grains & fourrages. (Renvoyé au comité de commerce chargé de faire un rapport dans la séance de demain.)

La discussion s'est engagée sur le mode d'exécution du décret qui porte une augmentation de 20 mille hommes pour la force publique.

Le rapport du comité militaire avoit substitué au mot *augmentation* celui de *réserve*. M. Dumas a observé qu'une réserve ne pouvoit pas être composée d'individus qui n'ont aucune connoissance de l'art militaire. Il ajoutoit qu'une semblable réserve seroit au moins inutile, si elle n'étoit pas dangereuse, en devenant l'instrument des agitateurs. De violens débats se sont élevés; une opposition marquée s'éleva contre M. Dumas; mais il a triomphé des murmures & des obstacles, & il a fait subsister le mot *augmentation*.

M. Laffource a renouvelé la proposition que la fausseté de son principe avoit fait rejeter par l'Assemblée: présenté par M. Laffource, ce système n'a pas eu plus de succès, & il a été une seconde fois frappé de proscription.

Nous donnons ici les articles décrétés.

Art. 1^{er}. La force armée déjà décrétée sera augmentée de 20 mille hommes.

II. Tous les départemens & tous les cantons du royaume seront admis à fournir des volontaires pour compléter cette augmentation.

III. Les 20 mille hommes formant cette augmentation, seront réunis à Paris pour le 14 juillet prochain.

IV. La levée des 20 mille hommes se fera dans les départemens proportionnellement à leur population, & d'après la répartition qui en sera faite par le pouvoir exécutif.

V. Les directoires de département feront la répartition dans les districts & les directoires de districts dans les municipalités de chaque canton.

VI. Il sera en conséquence ouvert en chaque municipalité, chef-lieu de canton, des registres particuliers d'inscription volontaire, dans lequel se feront inscrire ceux qui désireront servir en qualité de volontaires nationaux dans cette nouvelle troupe.

VII. Dans le cas où le nombre des citoyens inscrits excéderoit le nombre déterminé par la loi, ceux qui se feront fait inscrire nommeront ceux qui devront concourir à la formation de la nouvelle armée.

Séance du vendredi 8 juin.

Le directoire du district de Saint-Denis fait parvenir à l'assemblée une déclaration authentique, par laquelle il est constaté qu'il n'y a jamais eu de rassemblemens suspects à Saint-Denis, à Bagatelle & à Auteuil. On a demandé que cette pièce fût renvoyée à M. Chabot. L'assemblée en a ordonné le renvoi aux comités chargés d'examiner les pièces de la grande dénonciation contre le comité autrichien.

La discussion s'est engagée sur les moyens d'accélérer la fabrication des assignats. Le projet présenté par M. Léonard Robin a été ajourné.

Le fils du célèbre docteur Priestley sollicita le faveur d'être admis au nom des citoyens françois. Le pere de cet intéressant jeune homme, victime de son attachement aux principes de la révolution françoise, a recommandé son fils à M. François de Nantes. Cet orateur a parlé avec son éloquence ordinaire en faveur du jeune Anglois M. Lacedède dont le nom, comme celui de M. Priestley, est déjà inscrit sur le tableau des grands hommes, s'est réuni à M. François de Nantes, & l'assemblée a chargé le comité de législation de lui présenter le mode dans lequel la patrie doit adopter le fils du docteur Priestley.

Le projet du comité militaire sur l'armement des 20 mille hommes dont l'assemblée a ordonné la levée & la réunion dans la capitale, a été de nouveau soumis à la discussion. L'assemblée a décrété les dispositions suivantes :

VIII. Pour être inscrit sur les listes, il faudra présenter un certificat de service personnel dans la garde nationale, depuis le 14 juillet 1789, ou depuis sa formation dans le canton du citoyen qui voudra se faire inscrire. Seront pareillement admis ceux qui se seront enrôlés dans la garde nationale, en sortant des troupes de ligne, & qui auroit rapporté de leurs corps un certificat de bonne conduite.

IX. Le pouvoir exécutif sera chargé de fournir à l'avancement & à l'équipement des volontaires.

X. Vu la célérité de la marche, il leur sera accordé 5 sols par lieue, qui leur seront avancés par les trésoriers de district.

XI. Leur solde sera la même que celle des autres bataillons de volontaires, & ils auront part comme eux aux gratifications accordées aux troupes campées.

XII. Le pouvoir exécutif sera chargé de pourvoir à tous les effets de campement.

XIII. Le décret sera porté dans le jour à la sanction.

Sur un rapport de M. Labergerie, l'assemblée a prohibé

l'exportation des grains, légumes & fourrages, depuis Pontarlier jusqu'à l'extrémité de nos côtes, sur la méditerranée. M. Lafond-Ladebat a fait ensuite, au nom du comité de l'extraordinaire, un rapport sur l'émission sans cesse renouvelée des billets de confiance. Le rapporteur s'est récrié contre la négligence de la municipalité de Paris, qui laisse se multiplier ces billets d'une manière effrayante pour le crédit public.

M. Léonard Robin, sans dissimuler la négligence de la municipalité, a rejeté tous les torts sur les ministres de l'intérieur & des contributions: il a demandé que l'assemblée déclarât qu'ils avoient perdu la confiance de la nation.

M. Thuriot vouloit qu'on examinât la conduite des comités, des ministres, du directoire du département de Paris & de la municipalité.

Les débats se sont long-tems prolongés. Un membre a proposé à l'assemblée de déclarer faux-monnoyeurs tous ceux qui auroient émis des billets de confiance sans pourvoir les rembourser. Cette proposition a été applaudie & renvoyée au comité des assignats & monnoies. Enfin, l'assemblée a décrété que les ministres de l'intérieur & des contributions rendroient compte par écrit dans 24 heures de l'état actuel de la fabrication des coupures d'assignats.

L'attention de l'assemblée s'est portée ensuite sur le projet déjà présenté par M. Gasparin sur la maison militaire du roi.

On a décrété plusieurs dispositions relatives au licenciement de ce corps: les soldats & officiers qui sont sortis des corps militaires, pourront y rentrer, avec les mêmes grades qu'ils auroient obtenus, s'ils y fussent restés.

On demandoit si le roi pourroit, pour composer sa nouvelle garde, choisir ceux qui, dans le corps licencié, avoient les qualités requises. L'assemblée a décidé pour l'affirmative en passant à l'ordre du jour motivé.

Paiement des six derniers mois 1791. Toutes lettres.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	32 1/2	Cadix.....	24 1/2
Hambourg.....	31 1/2	Gènes.....	16 3/4
Londres.....	18 1/2	Livourne.....	17 1/2
Cadix.....	25 1/2	Lyon, pay. des Rois....	1/8 b.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 8 juin 1792.

Aïen. des Indes de 2500 l.....	1170. 67 1/2
Portion de 1000 liv.....	140 1/2
Emprunt de déc. 1782. quit. de fin.....	pair. 2 1/2 3/4 p.
Empr. de 125 millions, d'oct. 1784.....	2 1/2 3/8 1/4 b.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	3 1/8 1/4 3/8 b.
Idem, sans bulletin.....	3 1/8 1/4 3/8 b.
Idem, sorti en viager.....	4 1/2 1/4 b.
Bulletins.....	72. 71 1/2
Reconnoissance de bulletins.....	78.
Aï. nouv. de lader. 1165. 63. 62. 60. 58. 57. 59. 60. 61. 62.	
Caisse d'Escompte.....	3910. 5. 2. 5. 4. 5.
Demi-Caisse.....	1952. 50. 52. 48. 50.
Empr. de 50 millions, d'oct. 1780.....	pair. 1/8 1/4 b.
Assur. contre les Inc.....	461. 60. 59. 58. 60. 61. 62.

C O N T R A T S.

Première classe, à 5 pour 100.....	98 1/2 1/4
Seconde classe, à 5 pour 100 suj. au 15.....	91 1/4 1/8
Troisième classe, à 5 pour 100 l. au 10.....	88 1/4
4 ^e . Classe, à 5 pour 100 suj. au 10 ^e . & 2 f. p. liv.....	87.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honoré, n^o. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être adressés, franc de port, les souscriptions, Lettres & Avis relatifs à cette feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 12 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.